



## Assemblée plénière du CCFP du 18 juin 2026

### Déclaration liminaire CFDT

**Monsieur le ministre,  
Mesdames et messieurs les membres du Conseil commun de la fonction publique,**

Au nom de la CFDT, je veux commencer par exprimer un profond mécontentement.

Comment accepter que certains responsables politiques – passés, présents, ou candidats – se livrent sans retenue à un véritable **fonctionnaire-bashing** ?

Au mieux, ils dévalorisent l'action publique.

Au pire, ils exposent les agents à la vindicte populaire et mettent leur sécurité en danger.

Le dernier infanticide médiatisé a donné lieu à des discours politiques faciles et populistes. Pour la CFDT, qui ne peut que penser à la douleur de ses parents et ses proches, ces discours ne sont pas entendables.

Comment ne pas s'inquiéter quand le président de la République affirme qu'il ne veut « entendre aucun argument de moyens », alors que les agents dénoncent depuis des années leur insuffisance ?

Les chiffres du dernier baromètre CFDT de l'état du travail 2026 sont pourtant sans appel. Voici quelques illustrations :

- **70 % des agents** estiment que les discours politiques et médiatiques dévalorisent leur métier et quasiment autant ont le sentiment que les responsables politiques et médiatiques s'attaquent aux valeurs du service public ;
- **Plus d'un agent sur trois** est victime d'agressions verbales, avec une exposition encore plus forte pour les enseignants et les personnels hospitaliers ;
- **53 %** des agents estiment que la reconnaissance de leur travail par la société est meilleure dans le privé que dans le secteur public ;
- 71 % manquent de moyens humains, 65 % de moyens financiers et 59 % de moyens matériels.

Et dernière attaque en date, au plus haut sommet de l'État, la circulaire du premier ministre sur le dépistage de stupéfiants dans les cabinets ministériels, auprès des hauts fonctionnaires ou des agents ayant accès à des informations sensibles. Quelle image ! Encore une fois, une médiatisation sur les sanctions sans se préoccuper des causes et conditions de travail des agents et conseillers.

Pour la CFDT, attachée à la démocratie, à la cohésion sociale et au rôle fondamental des services publics, ces discours ne sont **ni acceptables**, ni à la hauteur des responsabilités politiques et employeurs publics.

Et dans le même temps, aucune annonce conséquente sur le pouvoir d'achat des agents, qui est pourtant leur première préoccupation !

Après cette introduction essentielle, permettez-moi d'aborder le dialogue social.

La CFDT y est profondément attachée, parce qu'il est indispensable à la qualité du service public et aux conditions de travail des agents. Or, nous constatons aujourd'hui une dégradation préoccupante.

Les méthodes posent problème :

- Des points ajoutés en dernière minute à l'ordre du jour ;
- Des annonces faites dans la presse avant information des organisations syndicales ;
- Des délais d'analyse incompatibles avec un travail sérieux sur des textes complexes.

Comment, dans ces conditions, exercer pleinement notre rôle ?

Comment consulter les agents et leurs représentants ?

L'invocation permanente de l'urgence est à géométrie variable. Elle semble prévaloir lorsqu'il s'agit de répondre à certains courants d'opinion, mais beaucoup moins lorsqu'il s'agit de respecter les engagements de l'État envers ses agents.

Quelques exemples :

La mise en place de la protection sociale complémentaire santé dans la fonction publique hospitalière devait être mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2026, puis au 1<sup>er</sup> janvier 2027, finalement ce pourrait être au 1<sup>er</sup> septembre 2027.

La réforme de l'invalidité est reportée dans la fonction publique de l'État à juillet 2027, alors même qu'un accord de 2023 en prévoyait la mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2027. La subrogation en prévoyance, attendue notamment par les contractuels, n'interviendrait pas avant 2028.

À l'inverse, certaines mesures régressives peuvent être mises en œuvre très rapidement :

- Jour de carence ;
- Baisse de l'indemnisation des arrêts maladie ;
- Projets de recul sur les congés maladie ou le temps partiel thérapeutique.

2

La CFDT s'est associée à une demande intersyndicale de retrait de ce texte.

Nous regrettons profondément l'absence de retrait. En pleine semaine de la QVCT, nous sommes amenés à examiner un projet de loi relatif aux congés pour raison de santé pour en durcir l'accès aux droits. Or, la qualité de vie et des conditions de travail ne se mesure pas à la vitesse du retour au travail. Elle se mesure à la capacité d'une société à protéger celles et ceux qui travaillent quand leur santé vacille. Telle n'est pas l'objectif du projet. La maladie n'est pas une faute. Le temps partiel thérapeutique n'est pas un privilège. Les congés maladie ne sont pas des avantages indus. La CFDT FP défendra jusqu'à bout ses amendements contre ce projet injuste !

Les autres points inscrits à l'ordre du jour appellent des appréciations plus positives.

Nous saluons la possibilité ouverte aux employeurs publics de porter plainte au nom des agents victimes d'agressions. C'est une avancée importante.

Mais elle restera incomplète si l'exclusion de certains faits – notamment liés aux violences internes ou hiérarchiques – est maintenue. La lutte contre les violences au travail doit être **cohérente et crédible**.

Enfin, il est temps de transposer la directive européenne de 2023 sur la transparence salariale, et de le faire avec ambition ! Le texte n'est pas à la hauteur des enjeux d'égalité professionnelle : nous comptons sur le débat parlementaire et les amendements pour corriger le tir et nous serons particulièrement vigilants sur sa déclinaison réglementaire.

Pour la CFDT, justice doit être rendue à la valeur du travail. Cela passe par la reconnaissance de deux critères clés, aujourd'hui invisibilisés dans nos métiers majoritairement exercés par des

femmes : les conditions de travail et les compétences non techniques. Ces critères ont vocation à entrer dans le Code du travail. À l'heure où le code général de la fonction publique s'arrime historiquement à ce dernier, leur reconnaissance légitime et impose l'ouverture immédiate de la grande négociation sur la pesée des postes dans la fonction publique que nous demandons depuis de trop nombreuses années.

**En conclusion**, la CFDT appelle à un changement de méthode, à un respect réel du dialogue social, et à des politiques publiques à la hauteur des agents qui font vivre chaque jour le service public.

Paris, le 18 juin 2026